

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES APPALACHES
MUNICIPALITÉ DE SACRÉ-CŒUR-DE-JÉSUS



AVIS PUBLIC

*Est par la présente donné, par la soussignée Sylvie Mercier,
directrice générale/greffière-trésorière, de la susdite municipalité,*

QUE :

*Le conseil de la municipalité a adopté le règlement 2023-10-289 décrétant
l'imposition d'une taxe aux fins de financement des centres d'urgence 9-1-1
modifiant le règlement 2016-05-252 lors de la séance du 2 octobre 2023.*

*Ce règlement peut être consulté aux heures normales d'ouverture du bureau
municipal, sis au 4118, Route 112, Sacré-Cœur-de-Jésus.*

Donné à Sacré-Cœur-de-Jésus, ce 10 octobre 2023

Sylvie Mercier

Sylvie Mercier

Directrice générale et greffière-trésorière

